

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUIN 2010

PROCES VERBAL

L'an deux mille dix et le 7 juin à 19 h 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 1^{er} juin 2010, s'est réuni dans la des fêtes de MUNCQ-NIEÛURLET sous la Présidence de Mr Yves BEUGNET, Président de la Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ.

ETAIENT PRESENTS :

- ✦ Mesdames Nicole CHEVALIER , Brigitte MOUILLE , Clotilde BEAUFILS , Monique ROBILLARD , Carole DUYTSCHÉ
- ✦ Messieurs Olivier PLANQUE , Frédéric COPPIN , André LOTOI , Franck DUTERTRE , Jean BOIDIN , Christian VANGREVELYNGHE , Maurice BUTOR , Michel COLIN , Jacques CUGNY , François DAULLE , Patrick WAY , Yves DELPLACE , Guy VERMERSCH , Pierre CATO , Stéphane DEBRUYNE , José RIVAS , Yves BEUGNET , Hugues DURIEZ , Jean-Paul SPECQ , Christian PETTE , Gérard VERQUERE , Daniel PIQUET , Jean VASSEUR , Yves ENGRAND , Henri VARLET , Daniel DENOLF , Claude BOCQUELET , Lucien VANBOSSÉL , Jean-Marie COURBOT , Dominique POURRE , Daniel DURIEZ , Julien PRUVOT.

ETAIENT EXCUSES :

- ✦ Madame Catherine BOURGOIS , Messieurs Olivier MAJEWICZ , Daniel TACQUET (qui ont donné respectivement pouvoir à Madame Nicole CHEVALIER , Messieurs José RIVAS , Daniel DURIEZ)

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Christian PETTE est élu à l'unanimité Secrétaire de Séance.

COMPTES RENDUS DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DES 18 ET 30 MARS 2010

Ces comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

AJOUT DE TROIS QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'inscrire trois nouvelles questions à l'Ordre du Jour, à savoir :

- Lancement d'une nouvelle consultation de maîtrise d'œuvre et formation d'un Jury
- Remboursement des frais de déplacements des architectes siégeant au Jury
- Avenant au Marché de conduite d'opération signé avec Synopsis

BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2009

Le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2009 qui présente les opérations de l'exercice comme suit :

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>FONCTIONNEMENT</i>	2 349 321.07	2 434 256.89
<i>INVESTISSEMENT</i>	282 341.66	278 952.53

Et les résultants suivants :

- Excédent de fonctionnement : 133 413.09 €
- Excédent d'investissement : 1 890 256.24 €

Le Conseil Communautaire n'émet aucune observation sur le Compte de Gestion 2009 dressé par le Percepteur dont les indications sont conformes aux écritures du Compte Administratif.

BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2009

Le Conseil Communautaire adopte , à l'unanimité, le Compte Administratif 2009 du Budget Annexe Déchets Ménagers qui présente les opérations de l'exercice comme suit :

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>FONCTIONNEMENT</i>	4 701 728.75	4 830 727.53
<i>INVESTISSEMENT</i>	942 702.02	1 607 998.29

Et les résultants suivants :

- Excédent de fonctionnement : 148 544.18 €
- Déficit d'investissement : 67 609.23 €

Le Conseil Communautaire n'émet aucune observation sur le Compte de Gestion 2009 dressé par le Percepteur dont les indications sont conformes aux écritures du Compte Administratif.

BUDGET ANNEXE SPANC
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2009

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif du Budget Annexe SPANC qui présente les opérations de l'exercice comme suit :

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>0</i>	<i>1 824.41</i>

Et le résultat suivant :

- Déficit d'exécution : 1 907.88 €

Le Conseil Communautaire n'émet aucune observation sur le Compte de Gestion 2009 dressé par le Percepteur dont les indications sont conformes aux écritures du Compte Administratif.

***ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE NOUVELLE-
EGLISE – VIEILLE-EGLISE : MAITRISE DU FONCIER***

L'Assemblée est informée que :

- la Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ a la possibilité de maîtriser le foncier du site afin d'engager, dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, plusieurs projets de développement sur les territoires de VIEILLE-EGLISE et NOUVELLE-EGLISE :
 - Un premier projet portant sur 15 hectares environ avec un corps de ferme comportant des bâtiments d'habitation et d'exploitation pourrait intégrer la dynamique liée à la création future d'un pôle d'excellence rural. L'opération comporterait trois axes distincts :
 - La création d'une structure de réinsertion de personnes en difficulté par la gestion et l'exploitation de terrains agricoles
 - La création d'une pépinière d'entreprises pour l'aide au démarrage de nouvelles activités agricoles
 - La mise en valeur et la commercialisation des productions locales
 - L'aménagement d'une aire de covoiturageCette première opération serait portée par la Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ.
 - Un second projet portant sur environ 37 hectares concernerait la création et l'aménagement progressif en 3 phases d'une zone d'activité économique.
Cette seconde opération serait portée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de CALAIS.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- ❖ De poursuivre le projet et la démarche de maîtriser des terrains compte tenu de l'opportunité de création d'une zone d'activités sur les territoires de NOUVELLE-EGLISE/VIEILLE-EGLISE
- ❖ D'émettre un avis favorable quant à l'intervention de la CCI sur la partie de NOUVELLE-EGLISE
- ❖ D'autoriser le Président à signer une convention de constitution de réserves foncières de partenariat entre la CCRA et la SAFER pour la partie VIEILLE-EGLISE
- ❖ D'autoriser le Président à signer une convention de partenariat entre la CCRA et la CCI en concertation avec les Communes de NOUVELLE-EGLISE-VIEILLE-EGLISE

- ❖ D'accorder une avance de trésorerie à la SAFER
- ❖ De contracter ainsi un emprunt de 650 000 €
- ❖ d'autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet

DOTATION ACCORDEE AU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA REGION D'AUDRUICQ

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention annuelle de 195 360 € au CIAS de la Région d'AUDRUICQ.

REVERSEMENT SUBVENTION CAF AU CIAS

- une subvention de 3 915.45 € versée par la Caisse d'Allocations Familiales au titre du Contrat Enfance Intercommunal pour le Relais Assistantes Maternelles (sachant que le signataire de ce contrat est la CCRA) a été versée sur le compte de la CCRA.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 31 mai 2010, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de reverser cette somme au Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Région d'AUDRUICQ.

MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 31 mai 2010, le Conseil Communautaire décide ,par 38 Voix POUR et 2 CONTRE :

- d'ajouter au règlement l'article suivant :
« Au cas où il est avéré qu'un locataire d'un logement conventionné n'acquiesce pas la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (toutes les poursuites ayant été réalisées), cette Redevance sera réclamée au propriétaire [pour les baux qui ne relèvent pas du secteur institutionnel (organismes HLM, Communes...)], à charge pour lui de la répercuter auprès du locataire. »
- D'approuver le règlement modifié en conséquence.

COTISATION A LA COUVEUSE

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 31 mai 2010, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de verser une cotisation de 10 € à la structure « Couveuse de Créateurs en Calais. »

SUBVENTIONS 2010

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- ❖ D'accorder une subvention de 500 € à l'Association Cheval Pleine Nature pour l'organisation du Championnat Départemental d'Equitation en juin 2010

- ❖ De ne pas donner une suite favorable à une demande d'une habitante de GUEMPS pour la réalisation d'un film promotionnel du territoire suite à sa participation à l'émission « un dîner presque parfait »
- ❖ De doter les collègues d'AUDRUICQ et d'OYE-PLAGE de prix d'une valeur de 250 € maximum sous forme de livres, sous réserve que ces établissements participent au concours ouvert dans le cadre du colloque « De Gaulle et la Résistance » organisé par l'Association « les amis du Vieux Calais »

***BUDGET PRINCIPAL :
DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES***

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter les Décisions Budgétaires modificatives suivantes :

041 ARTICLE 248	DEPENSES	- 5 382.00
041 ARTICLE 2188	RECETTES	- 5 382.00

ARTICLE 673	DEPENSES	+ 4 000 €
ARTICLE 022	DEPENSES	- 4 000 €

ARTICLE 2312	DEPENSES	- 500 000 €
ARTICLE 238	DEPENSES	650 000
ARTICLE 1641	RECETTES	+ 150 000 €

***BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS : DECISIONS
BUDGETAIRES MODIFICATIVES***

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter les décisions budgétaires modificatives suivantes :

ARTICLE	SECTION	DEPENSES/RECETTES	MONTANT
040-13912	Investissement	Dépenses	25 239.08
021	Investissement	Recettes	25 239.08
042-777	Fonctionnement	Recettes	25 239.08
023	Fonctionnement	Dépenses	25 239.08

***CONSTRUCTION DE LA MAISON DU TERRITOIRE, DES
SERVICES ET DES INITIATIVES LOCALES : LANCEMENT
D'UNE NOUVELLE CONSULTATION DE MAITRISE
D'ŒUVRE ET FORMATION DU JURY***

L'assemblée est informée que :

-Par délibération en date du 15 janvier 2009, le Conseil Communautaire de la Région d'Audruicq a décidé d'autoriser Monsieur le Président à procéder au lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre par le biais d'une procédure de concours restreint sur anonymat et a désigné les membres du Jury de concours et du comité technique de pilotage.

-Le Jury de concours s'est réuni le 27 mai 2010 afin d'analyser les trois projets et de déterminer l'issue réservée au concours. Considérant que les trois projets ne répondent pas aux prescriptions du Programme Fonctionnel et Technique Détaillé, les membres du Jury ont estimé qu'ils ne pouvaient désigner une équipe lauréate. Le concours a donc été déclaré infructueux.

-En septembre 2009, les Services du Conseil Général ont fait part de leur volonté de mise en place d'un pôle social partenarial de proximité qui nécessiterait l'intégration de professionnels des Services de la Maison du Département Solidarité du Calais au sein de la future Maison du Territoire.

-Par courrier en date du 21 mai 2010, le Conseil Général a confirmé son besoin d'espace estimé à 122m².

-Ainsi, il est nécessaire de relancer une procédure de concours pour le choix d'un maître d'œuvre pour la construction de la Maison du Territoire, des Services et des Initiatives Locales.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

1. d'autoriser le Président à procéder au lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre par le biais d'une procédure de concours restreint sur anonymat pour la construction de la Maison du Territoire, des Services et des Initiatives Locales.
2. d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à l'organisation du concours, notamment le règlement des frais pouvant résulter des consultations.
3. d'arrêter à trois le nombre d'équipes concurrentes.
4. Compte tenu du résultat du vote, de fixer la composition du Jury comme suit :

-Outre le Président ou son représentant, le 1er Vice-Président (Président du Jury)

5 MEMBRES TITULAIRES	5 MEMBRES SUPPLEANTS
<i>Mr Claude BOCQUELET</i>	<i>Mr Olivier PLANQUE</i>
<i>Mr Frédéric COPPIN</i>	<i>Mme Carole DUYTSCHÉ</i>
<i>Mme Catherine BOURGOIS</i>	<i>Mme Brigitte MOUILLE</i>
<i>Mr Daniel DENOLF</i>	<i>Mr Henri VARLET</i>
<i>Mr Guy VERMERSCH</i>	<i>Mr Pierre CATO</i>

-Trois architectes : M. Frédéric Pilon (CAUE), M. Jacky Bricout, M. Paul Potdevin.

5. d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe lauréate et à accomplir les mesures de publicité nécessaires.

**CONSTRUCTION DE LA MAISON DU TERRITOIRE, DES
SERVICES ET DES INITIATIVES LOCALES –
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENTS DES
ARCHITECTES MEMBRES DU JURY**

- Dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction à Audruicq de la Maison du Territoire, des Services et des Initiatives Locales, un Jury de Concours a été constitué par délibérations du Conseil Communautaire en date du 15 janvier 2009 et du 7 juin 2010.

- Ainsi, trois architectes ont donc été désignés par le représentant du pouvoir adjudicateur pour participer au Jury de Concours :
 - Mr Jacky BRICOUT, Architecte-Urbaniste à Cap Calaisis
 - Mr Frédéric PILON, Architecte du CAUE
 - Mr Paul POTDEVIN, Architecte-Urbaniste à la Mairie de Boulogne-sur-Mer

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de rembourser à Mr Jacky BRICOUT et Mr Paul POTDEVIN leurs frais de déplacement selon le barème en vigueur.

CONSTRUCTION DE LA MAISON DU TERRITOIRE, DES SERVICES ET DES INITIATIVES LOCALES – AVENANT AU MARCHÉ DE CONDUITE D'OPÉRATION

- Par délibération en date du 23 février 2006, le Conseil Communautaire de la Région d'Audruicq a décidé de recruter un Conducteur d'Opération dans le cadre du projet de construction de la nouvelle Maison Rurale.
- Suite à un appel d'offres, la Société SYNOPSIS, représentée par Michel Didion, a été retenue afin d'assurer cette mission pour un montant initial de 26 860 € HT.
- Or, depuis le commencement d'exécution de sa prestation, le Conducteur d'Opération a été amené à réaliser des missions complémentaires qui n'étaient pas prévues initialement dans le marché .

Par conséquent, afin de tenir compte de ces prestations supplémentaires réalisées ou à réaliser, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer un avenant au Marché de Conduction d'Opération avec la Société SYNOPSIS, pour un montant de 13 520 € HT.

REVERSEMENT AUX COMMUNES DE L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DU CONSEIL GENERAL VERSE POUR LE SUIVI DES CONTRATS RSA

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'abandon du reversement aux Communes de l'accompagnement financier du Conseil Général versé au Centre Intercommunal d'Action Sociale pour le suivi des contrats RSA en vue d'assurer le financement du poste voire des futurs postes de référents RSA.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOI PERMANENTS ET CREATION D'UN POSTE D'INGENIEUR

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 31 mai 2010, le Conseil Communautaire, par 4 Voix CONTRE , 2 ABSTENTIONS et 34 POUR, décide de modifier le tableau des emplois permanents par la création d'un poste d'Ingénieur Territorial, comme suit :

CADRE D'EMPLOIS	GRADES	Nbre EMPLOIS	OBSERVATIONS	POURVUS
FILIERE ADMINISTRATIVE				
<input type="checkbox"/> Attaché Territorial	Directeur	1	1 temps complet	1
	Attachés	3	3 temps complets	2
<input type="checkbox"/> Rédacteurs	Rédacteurs	2	2 temps complets	1
<input type="checkbox"/> Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoints Administratifs 2 ^{ème} classe	4	2 temps non complets (1 à 28 h et 1 à 26h)) 2 temps complets	2 2
	<input type="checkbox"/> Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	1	1 temps complet	1
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur Territorial	Ingénieur	1	1 temps complet	0
<input type="checkbox"/> Adjoints des services techniques	Adjoints techniques 2 ^{ème} classe	9	7 temps complets 1 temps non complet (20 h) 1 temps non complet (28 h)	7 1 1
	Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	1	1 temps complet	1
FILIERE SPORTIVE				
<input type="checkbox"/> Educateurs des activités physiques et sportives	Educateurs des activités physiques et sportives 2 ^{ème} classe	1	1 temps complet	Contractuel
	Educateurs des activités physiques et sportives 1 ^{ère} classe	2	2 temps complets	2
FILIERE ANIMATION				
<input type="checkbox"/> Animateur	Animateur	1	1 temps complet	1
<input type="checkbox"/> Adjoint Territorial d'animation	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	1	1 temps non complet (28 heures)	1

QUESTIONS DIVERSES

Suite aux questions diverses, il a été décidé de réunir le Conseil Communautaire le Jeudi 1^{er} avril 2010 pour qu'il se prononce sur la question de la création d'une Ecole de Musique Intercommunale ou du soutien financier aux écoles et formations existantes.

Il est 22 h 00 , le Président lève la séance.

Christian PETTE,

Yves BEUGNET ,

Secrétaire de Séance

Président de la Communauté de Communes
De la Région d'AUDRUICQ